



# COALITION FÉMINISTE ET ENFANTISTE LOI INTÉGRALE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

---

## KIT DE MOBILISATION RÉGIONALE MARCHE DU 4 JUILLET 2026

**ON NE LÂCHERA RIEN !**

**#Loi Intégrale**

### Ce kit contient :

- 1 - Organiser et déclarer votre rassemblement
- 2 - Personnaliser le tract pour votre ville
- 3 - Personnaliser la banderole pour votre ville
- 4 - Fiche technique impression
- 5 - Slogans et chiffres clés
- 6 - Argumentaire / Éléments de langage : tout ce qu'il faut savoir sur la loi intégrale

Accéder au KIT COMPLET COMMUNICATION & VISUELS de la loi intégrale pour les réseaux sociaux et pour les impressions :

[https://drive.google.com/drive/folders/1GgDTwllhRaR64rq89K7emhskHApITrY7?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/drive/folders/1GgDTwllhRaR64rq89K7emhskHApITrY7?usp=drive_link)

## 1 — ORGANISER ET DÉCLARER VOTRE RASSEMBLEMENT

### Organiser un rassemblement le samedi 4 juillet

*Mode d'emploi — kit coalition pour une loi intégrale*

**Date limite de déclaration en préfecture : 1er juillet 2026 avant minuit** (3 jours francs avant le 4 juillet).

#### Dois-je déclarer mon rassemblement ?

Oui, dès lors que le rassemblement se déroule sur la voie publique, quelle qu'en soit la taille. La déclaration préalable est une obligation légale (articles L211-1 à L211-4 du Code de la sécurité intérieure). Il ne s'agit pas d'une demande d'autorisation - c'est une simple déclaration.

En réalité et dans les faits, il se peut que certaines préfectures ou villes ne la demandent même pas.

#### Quand déclarer ?

Au plus tard 3 jours francs avant la date. Pour le 4 juillet, la date limite est donc le **1er juillet 2026 avant minuit**. Déclarez le plus tôt possible, pour permettre à la préfecture ou la ville de dialoguer avec vous sur le parcours de la marche en cas d'impossibilité ou d'autre événement s'y déroulant.

#### Comment déclarer ?

La déclaration se fait auprès de la préfecture (ou sous-préfecture) du lieu du rassemblement :

- En ligne via le site de votre préfecture (chercher "déclaration manifestation sur la voie publique" + nom de votre département).

- Par courrier ou dépôt physique au bureau des libertés publiques de la préfecture.
- Par email si la préfecture l'accepte (vérifier au cas par cas).

### Que doit contenir la déclaration ?

- Noms, prénoms et domiciles des organisateurices (au moins 3 personnes majeures).
- Objet du rassemblement.
- Lieu, date, heure de début et de fin.
- Itinéraire si défilé, ou simplement le point de rassemblement si statique.
- le cas échéant si une scène est installée il est préférable de le déclarer

### Quels lieux choisir ?

En priorité : tribunal judiciaire, préfecture, place centrale symbolique.

A éviter : lieux nécessitant une autorisation complémentaire (parvis d'édifices religieux, enceintes scolaires, domaine privé).

### Modèle de lettre de déclaration

*[Prénom Nom], [Adresse],*

*[Prénom Nom 2], [Adresse],*

*[Prénom Nom 3], [Adresse],*

*A Monsieur/Madame le/la Préfet(e) de [Département]*

*[Lieu], le [Date]*

**Objet : Déclaration préalable de manifestation sur la voie publique**

Monsieur/Madame le/la Préfet(e),

Nous avons l'honneur de vous informer que nous organisons un rassemblement sur la voie publique dans les conditions suivantes :

Objet : Marche citoyenne pour une loi intégrale contre les violences sexuelles

Date : samedi 4 juillet 2026

Heure de début : [heure] - Heure de fin : [heure]

Lieu : [adresse précise]

Nature : Rassemblement statique (pas de défilé) ou marche (préciser le parcours)

Nombre prévu de participant.es : [estimation]

Nous vous prions d'agréer, Monsieur/Madame le/la Préfet(e), l'expression de notre considération distinguée.

[Signatures]

## 2 — PERSONNALISER LE TRACT POUR VOTRE VILLE

### Tract modifiable — Marche du 4 juillet

**Lien vers le tract modifiable Canva :**

<https://canva.link/0mvho1hmfr4lr5p>

*Ouvrez ce lien depuis un navigateur. Un compte Canva gratuit est suffisant.*

#### Comment personnaliser en 3 étapes :

##### **NE SURTOUT PAS MODIFIER LE FICHER SOURCE**

1. Ouvrez le lien Canva ci-dessus et cliquez sur "Ajouter une page" en bas afin de dupliquer le modèle et l'adapter localement à votre ville. Attention à ne pas modifier directement le modèle.
2. Cliquez sur le champ [LIEU] et renseignez le lieu de rassemblement de votre ville.
3. Cliquez sur le champ [HORAIRE] et renseignez l'horaire local du rassemblement de votre ville.

*Une fois modifié : cliquez sur "Partager" puis "Télécharger" - format PDF pour l'impression, PNG pour les réseaux sociaux.*

##### **Ce qu'il ne faut pas modifier :**

- Le logo et le nom de la coalition.

- Les couleurs : violet #A566AC et blanc uniquement.
- Le texte du message principal
- La mise en page et les proportions du visuel.

### Faire imprimer le tract

- Format : A5 (148 x 210 mm), recto simple.
- Grammage recommandé : 90 à 115 g/m<sup>2</sup>.
- Imprimeries en ligne : Canva Print, Vistaprint, Sprint24. Comptez 8 à 15 EUR pour 100 exemplaires.
- Commandez avant le 1er juillet pour être livré à temps.

## 3 — PERSONNALISER LA BANDEROLE POUR VOTRE VILLE

### Banderole modifiable — Marche du 4 juillet

**Lien vers la banderole modifiable Canva :**

[83.306, 21.056 in x COALITION-FLI-BANDEROLE 4x1M-BAT1.pdf in](#)

*Ouvrez ce lien depuis un navigateur. Un compte Canva gratuit est suffisant.*

#### Comment personnaliser en 3 étapes :

##### **NE SURTOUT PAS MODIFIER LE FICHER SOURCE**

1. Ouvrez le lien Canva ci-dessus et cliquez sur "Ajouter une page" en bas afin de dupliquer le modèle et l'adapter localement à votre ville. Attention à ne pas modifier directement le modèle.
2. Cliquez sur le champ [Ajouter votre département] et remplacez-le par le nom de votre département si vous souhaitez l'adapter localement.

*Une fois modifiée : cliquez sur "Partager" puis "Télécharger" – choisissez PDF Print haute résolution pour l'envoi à l'imprimeur.*

##### **Ce qu'il ne faut pas modifier :**

- Le logo et le nom de la coalition.
- Les couleurs : violet #A566AC et blanc uniquement.
- Le texte principal.



## Faire imprimer la banderole

- Format : 200 x 100 cm (standard)
- Imprimeries en ligne : Prestabanner, Exaprint, Bannerlogo. Comptez 25 à 60 EUR selon la taille.
- Commandez avant le 1er juillet pour être livré.e à temps.

**Accéder au KIT COMPLET COMMUNICATION & VISUELS de la loi intégrale pour les réseaux sociaux et pour les impressions :**

**[https://drive.google.com/drive/folders/1GgDTw1lhRaR64rq89K7emhskHAp1TrY7?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/drive/folders/1GgDTw1lhRaR64rq89K7emhskHAp1TrY7?usp=drive_link)**

## 4 — FICHE TECHNIQUE IMPRESSION ET REMBOURSEMENT

### Fiche technique — Impression des visuels

**Remboursement :** la Fondation des Femmes peut prendre en charge jusqu'à 200 **EUR maximum par rassemblement et par ville**, sur présentation d'une facture avec RIB à adresser à : [clara@fondationdesfemmes.org](mailto:clara@fondationdesfemmes.org)

Support	Dimensions	Grammage	Prix indicatif	Quantité conseillée
<b>Tract A5</b>	148 x 210 mm	90-115 g/m <sup>2</sup>	8-15 EUR / 100 ex.	2 000 par ville
<b>Affiche A3</b>	297 x 420 mm	115-170 g/m <sup>2</sup>	20-35 EUR / 20 ex.	50 par ville
<b>Pancarte</b>	400 x 600 mm ou 500 x 700 mm	300-400 g/m <sup>2</sup> (carton plié)	2-5 EUR / pièce (impression maison viable)	sur estimation locale
<b>Banderole</b>	200 x 100 cm ou 300 x 100 cm	Bâche PVC 440-510 g/m <sup>2</sup>	25-60 EUR selon taille	1 par ville (illets + ourlets)
<b>T-shirt</b>	Flocage centre poitrine	180-200 g/m <sup>2</sup> (coton)	8-15 EUR / pièce (dégressif > 20)	sur estimation locale
<b>Visuel réseaux sociaux</b>	1080 x 1080 px (carré) 1080 x 1920 px (story)	Fichier numérique	Gratuit (Canva fourni)	1 carré + 1 story avec [VILLE]

## Conseils pratiques

- Il est conseillé de demander aux imprimeries locales, qui peuvent faire un tarif spécial association ou pour soutenir la cause.
- Pancartes : impression maison sur carton rigide A3 avec manche en bois (baguette de jardinerie) – solution rapide et économique.
- Ne pas modifier la charte graphique coalition loi intégrale ni les couleurs.

## Modalités de remboursement

**Plafond** : 200 EUR par rassemblement (toutes impressions confondues).

**Condition** : facture au nom de votre organisation + RIB (pas de reçu manuscrit).

**Envoi** : par email à [clara@fondationdesfemmes.org](mailto:clara@fondationdesfemmes.org) – objet : "Remboursement impression - [Ville] - 4 juillet 2026".

## 5 — SLOGANS ET CHIFFRES CLÉS

### Slogans — Marche du 4 juillet 2026

#### Slogans principaux

**« Une loi intégrale - maintenant. »**

**« Pour Lyhanna, pour toutes les victimes. Une loi intégrale, maintenant. »**

**« On n'lâchera rien, on n'lâchera rien »**

**« 160 000 enfants que faites vous ! 160 000 enfants où êtes vous ? »**

**« Protégez nos enfants, protégez nos enfants ! »**

« On est là, on est là, même si Darmanin veut pas, nous on est là »

« Moins de 1 % des violeurs sont condamnés. La loi doit changer ! »

### Slogans complémentaires

- 160 000 enfants victimes chaque année. L'Etat doit se bouger !
- L'Espagne l'a fait. La France le peut.
- 150 parlementaires l'ont signé. Le Parlement doit voter.
- Une loi fragmentée est une loi affaiblie - un texte intégral ou rien.
- Notre colère est politique.
- [VILLE] exige une loi intégrale. <-- a personnaliser

### Hashtags officiels

**#LoiIntegrale #4Juillet #GrandeMarche**

### Chiffres clés pour les prises de parole

*Issus des éléments de langage validés par la coalition.*

**132 300** victimes de violences sexuelles enregistrées en 2025, en hausse de 8 % / 2024.

**160 000** enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année en France.

**94 %** des plaintes pour viol sont classées sans suite.

**Moins de 1 %** des auteurs de viols sont condamnés.

**77 mois** en moyenne entre la première plainte et le terme de la procédure.



**12,7 M EUR** seulement consacrés par l'Etat aux violences sexuelles - 0,003 % du budget national.

**9,7 Mds EUR**, coût annuel des violences sexuelles pour la société.

**3 Mds EUR** demandés pour mettre en œuvre la loi intégrale - inférieur au coût de l'inaction.

**-35 %** de féminicides en Espagne en 20 ans après leur loi intégrale de 2004.

## 6 — LOI INTÉGRALE : TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR

# La loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles

*Tout ce qu'il faut savoir*

### Qu'est-ce que la loi intégrale ?

La proposition de loi n° 2169 a été déposée à l'Assemblée nationale le 2 décembre 2025, portée par la députée PS Céline Thiebault-Martinez et cosignée par plus de 150 parlementaires issus de huit groupes politiques.

Ce texte est le fruit de deux ans de travail collectif. En 2024, une coalition d'organisations féministes et enfantistes, de syndicats et d'ONG ont uni leurs forces pour la première fois. Ensemble, elles ont élaboré 140 propositions concrètes pour une loi intégrale, rendue publique en novembre 2024. Une coalition parlementaire transpartisane les a travaillées pendant dix mois pour en faire les 80 articles qui constituent aujourd'hui la proposition de loi.

La ou la France a produit depuis vingt ans des réponses fragmentées et chroniquement sous-financées, ce texte propose une approche globale et systémique. Ce modèle existe déjà : en Espagne, une loi de protection intégrale adoptée à l'unanimité en 2004 a permis de faire baisser le nombre de féminicides de 35 % en vingt ans.

### Des chiffres qui imposent l'urgence

#### L'ampleur des violences

- 132 300 victimes de violences sexuelles enregistrées en 2025, en hausse de 8 % par rapport à 2024.
- 160 000 enfants victimes de violences sexuelles chaque année en France.
- Plus d'une victime sur deux est mineure.



- Plus de la moitié des victimes déclarent que l'auteur était une personne connue.

### **L'effet #MeToo : la parole se libère, la justice ne suit pas**

- Entre 2016 et 2024, les plaintes pour viol sur personne majeure ont été multipliées par 3.
- Les plaintes pour viol ont augmenté de 200 % mais les condamnations n'ont augmenté que de 30 %.

### **Le scandale de l'impunité**

- Seules 7 % des femmes victimes de viol déclarent avoir porté plainte.
- 94 % des affaires de viol sont classées sans suite.
- Moins de 1 % des auteurs de viols sont condamnés.
- 77 mois (6 ans) en moyenne séparent la première plainte du terme de la procédure.

**Ce n'est pas une fatalité. C'est le résultat d'un sous-investissement massif et d'un cadre législatif insuffisant.**

## **Les grandes mesures du texte**

### **Prévention**

- Rendre effectives les trois séances d'éducation à la vie affective et sexuelle à l'école.
- Former tous les professionnels concernés : enseignant.es, policier.es, médecins, éducateur.ices, acteurs du sport, du social et du médico-social.
- Investir massivement dans les associations pour une prévention effective à tous les âges.

### **Justice et police**

- Créer une juridiction spécialisée, sur le modèle espagnol (plus de cent tribunaux spécialisés).
- Introduire un crime d'inceste clairement défini dans la loi.
- Faciliter le parcours judiciaire des victimes, avec des procédures adaptées aux personnes allophones ou en situation de handicap.
- Ouvrir l'accès à l'aide juridictionnelle dès le dépôt de plainte.
- Recruter 5 000 enquêteur.rices et 600 magistrat.es spécialisé.es.

### **Santé**

- Rembourser à 100 % les soins psychologiques et le traitement du psychotraumatisme.
- Créer des centres de prise en charge d'urgence accessibles 24h/24, sur le modèle belge.
- Reconnaître et sanctionner les violences gynécologiques et obstétricales.

### **Travail**

- Rendre obligatoire la formation des salarié.es à la prévention des VSS en entreprise.
- Imposer la présence d'un.e référent.e VSS dans toute entreprise de plus de 50 salarié.es.

## **Une loi qui ne laisse personne derrière**

**Les femmes en situation de handicap** (70 % seraient victimes de violences) se heurtent à des procédures inadaptées. La loi prévoit des procédures spécifiquement adaptées à leur situation.

**Les femmes migrantes**, souvent sans titre de séjour stable, n'osent pas porter plainte par crainte des conséquences administratives. La loi prévoit des garanties pour découpler le dépôt de plainte du statut migratoire.



**Les personnes en situation de prostitution** bénéficieraient de dispositifs renforcés de sortie, de protection, et d'une reconnaissance pleine des violences subies.

**Les femmes sans domicile fixe** bénéficieraient de l'aide juridictionnelle dès le dépôt de plainte et de l'extension des places d'hébergement spécialisées.

### Pourquoi 3 milliards d'euros ?

**184,4 M EUR** : ce que l'Etat consacre aux violences en 2023 - 0,04 % du budget national.

**2,6 à 5,4 Mds EUR** : les besoins réels estimés par la Fondation des Femmes.

**9,7 Mds EUR** : ce que les violences sexuelles coûtent à la société chaque année.

**3 milliards d'investissement, ce n'est pas une dépense. C'est le coût de l'action - largement inférieur au coût de l'inaction.**

### Où en est le texte ?

Le texte a été déposé et est juridiquement prêt. Il est soutenu par 150 parlementaires.

- Le 8 juin 2026, Yael Braun-Pivet en a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la session extraordinaire et a saisi le Conseil d'Etat.
- Le 23 juin, le Premier ministre a annoncé son inscription à l'ordre du jour pour début octobre. Une volonté de fragmentation du texte semble se dessiner, ce qui suscite de fortes inquiétudes.

Si nous nous réjouissons de cette avancée, nous alertons fermement contre toute tentative de découpage. **Une loi fragmentée est une loi affaiblie. Ce texte doit être examiné dans son intégralité. Les moyens associés doivent être votés dans le cadre du projet de loi de finances en préparation.**



Une fois inscrit, le texte suivra le processus législatif classique : examen en commission, amendements, puis voté en séance publique avant transmission au Sénat. La phase d'amendements constitue un moment de vigilance : certains amendements peuvent viser à en réduire la portée. Dans ce contexte, le rôle de la société civile est essentiel.

Enfin, voter la loi ne suffit pas : le Projet de Loi de Finances de l'automne devra traduire ses engagements en moyens budgétaires concrets. Sans crédits dédiés, la loi risque de rester largement symbolique. Or c'est dès maintenant que la négociation des crédits se fait.

**Grande marche citoyenne contre les violences sexuelles** : appelez à la marche et venez marcher le **samedi 4 juillet à partir de 15h**, à Paris et partout en France.

---

Coalition féministe et infantiste — Loi intégrale contre les violences sexuelles — Marche du 4 juillet 2026 — [loi-integrale.fr](http://loi-integrale.fr)

## 7 — Modèle d'appel à la marche à envoyer à la presse locale

APPEL À LA MARCHE DU 4 JUILLET 2026

GRANDE MARCHÉ CITOYENNE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

À PARIS ET PARTOUT EN FRANCE

le 24.06.26.



Le 4 juillet, nous marcherons, déterminées à enfin en finir avec les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants.

Nous marcherons en mémoire de Lyhanna, assassinée alors que le seul mis en cause avait déjà été dénoncé à la justice par plusieurs victimes dont une enfant victime d'une cinquantaine de viols ; assassinée alors qu'un précédent signalement avait été classé sans suite.

Nous marcherons en soutien à toutes les victimes, enfants comme adultes, à celles qui ont survécu et en hommage à celles qui ne sont plus parmi nous.

Nous marcherons en refus de l'impunité qui protège les agresseurs.

Il est temps !

Il est temps de prendre en compte la gravité des violences qui sont perpétrées très majoritairement contre les femmes et les enfants. Il est temps de reconnaître leur caractère systémique dans une société patriarcale. Les féministes et les infantiles le réclament depuis les années 1970.

Face à ces revendications, les pouvoirs successifs n'ont opposé que des mesures et des lois parcellaires, dictées par l'urgence d'affaires successives qui continuent de secouer l'opinion publique.

Depuis trois semaines, un mouvement sans précédent traverse notre pays, place Vendôme, devant les tribunaux et les préfectures, pour demander qu'enfin de véritables transformations aient lieu. Face à l'accumulation des affaires de violences sexuelles qui touchent les enfants et les femmes, les citoyen.ne.s demandent des actes en urgence. Nous connaissons les solutions !

Il est temps de changer de paradigme, de répondre par une loi cadre intégrale à des violences omniprésentes qui bouleversent radicalement la vie des victimes, enfants ou adultes.

La prévention et l'éducation, notamment avec l'EVARS à l'école, sont fondamentales. Mais aussi l'accompagnement des victimes, la prise en compte de leur santé physique comme psychique, la garantie d'un parcours pénal protecteur et respectueux des besoins des victimes, la prévention, la lutte contre la récidive et la réparation.



Sans passer sous silence les violences invisibles et donc inaudibles : au travail, dans la rue, dans le cabinet du gynécologue ou les mutilations sexuelles. L'impunité doit cesser !

C'est pour cela que nous, féministes et enfantistes, avons élaboré ensemble une loi-cadre intégrale qui prend en compte l'ensemble de ces aspects. Elle s'appuie sur l'expérience de toutes les associations qui viennent en solidarité aux victimes.

Une coalition parlementaire transpartisane (regroupant l'ensemble des groupes politiques sauf le RN et l'UDR) à l'Assemblée nationale a élaboré une proposition de loi à partir de ces éléments, en étroite collaboration avec les associations expertes. Elle est déposée depuis début décembre sur le bureau de l'Assemblée. et depuis lors nous demandons sa mise à l'ordre du jour. Nous demandons aussi les moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre : 3 milliards d'euros par an.

Le premier Ministre, Sébastien Lecornu, vient de déclarer qu'elle serait débattue en octobre, tout en limitant immédiatement sur X sa portée.

Féministes et enfantistes, nous savons que la surenchère répressive prônée par l'extrême-droite et la droite extrême ne protégera ni les femmes ni les enfants.

Castration chimique, perpétuité réelle, rétablissement de la peine de mort. Ni la répression aveugle, ni la surenchère verbale, ni la politique du fait divers, n'ont jamais empêché les crimes et les délits.

Ces propositions ignorent de surcroît les besoins et les droits des victimes, réduites au rôle de prétexte dans des stratégies politiques conservatrices et réactionnaires.

C'est une loi-cadre intégrale qu'il nous faut.

NOUS MARCHERONS PARTOUT EN FRANCE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES, POUR CETTE LOI ET DES MOYENS LE 4 JUILLET ET TOUT LE TEMPS QU'IL LE FAUDRA. NOUS NE LÂCHERONS PAS.



Coalition féministe et enfantiste pour une loi intégrale contre les violences sexuelles et Fondation des Femmes.

Contact presse : [adresse mail à renseigner]

## 8 — Modèle de planning de tractage pour diffusion de l'appel à la marche

**Accéder au pour téléchargement et adaptation régionale :**

[https://docs.google.com/spreadsheets/d/1v2EGCJj3-7YYZgD67EILW3x-09B3TM\\_g/edit?usp=drive\\_link&oid=109933564495233224791&rtpof=true&sd=true](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1v2EGCJj3-7YYZgD67EILW3x-09B3TM_g/edit?usp=drive_link&oid=109933564495233224791&rtpof=true&sd=true)